

Principes d'une AMAP

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

L'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne est un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une ferme locale basé sur un système de distribution de panier.

L'AMAP est une solution écologique, économique et conviviale de se procurer chaque semaine des aliments sains directement depuis la ferme.

C'est un contrat solidaire basé sur un engagement financier des consommateurs qui payent à l'avance la totalité de leur consommation sur une période définie par le type de production. Ce système fonctionne sur le principe de la confiance et d'engagement mutuel entre un producteur et un groupe de consommateurs.

Grâce à ce système, les consommateurs ont accès à des produits de qualité et de terroir et prennent l'habitude de manger des fruits et des légumes de saison.

Est-ce que les produits sont bio ?

Selon la charte des AMAPS les produits distribués ne sont pas obligatoirement labélisés bio. Les fruits distribués dans l'AMAP 'Cerises de Stéphane' sont bio car il respecte le cahier des charges de l'agriculture biologique et de son organisme de contrôle ECOCERT.

Etant donné que les fruits ne sont traités avec aucun produit chimique, il se peut qu'il y ait des tâches et des défauts sur les fruits, tâches qui n'altèrent en rien la qualité gustative du fruit.

Comment ça marche ?

Les consommateurs paient par avance la totalité de la récolte fruitière de la ferme qui sera partagée entre les membres de l'AMAP.

Le prix est fixé au départ entre le producteur et les consommateurs en fonction des coûts de production et de distribution (inclus salaires, coûts de distributions, investissements pour les semences et les outils, location des terres, contrat de maintenance et d'entretien pour le matériel agricole, etc.).

L'agriculteur livre ses produits fraîchement ramassés une fois par semaine sur un lieu de distribution défini à l'avance par le groupe de consommateurs et chaque adhérent reçoit un panier qui correspond au partage de la récolte hebdomadaire.

La composition du panier est inscrite sur un tableau et chaque adhérent remplit lui-même son panier, panier élaboré pour subvenir aux besoins d'une famille de 4 personnes.

Dans le cas de Stéphane, il y aura, dans l'ordre de production : cerises > groseilles > cassis > prunes > mirabelles > quetsches > raisins > poires > pommes > noix > nectar de mirabelles, nectar de quetsches, nectar de cerises, jus de pommes, jus de poires et jus de raisin.

Y'a-t-il des contraintes ?

Par votre engagement solidaire vous partagez avec le fermier les risques dus aux aléas des cultures et du temps. Mais, sauf catastrophe, les productions sont suffisamment diversifiées pour que l'abondance des unes compense la pénurie d'une autre. Vous ne choisissez pas les produits ni leur quantité.

C'est toujours le partage équitable de la récolte, mais il y a un gros avantage, c'est que vous savez d'où viennent les produits, qu'ils sont sains, qu'ils ont bon goût et qu'ils sont frais. Vous mangez des produits de saison, au rythme de la nature. En cas d'arrêt du contrat, aucun remboursement ne sera fait.

Si je ne peux pas venir prendre mon panier ?

Vous êtes un consomm'acteur, c'est vous qui gérez la récupération de votre panier.

Quand vous n'êtes pas là, un ami, parent ou voisin peut venir le chercher à votre place, sinon le panier est perdu et ne peut être récupéré la semaine suivante.

Les engagements :

Les consommateurs s'engagent à :

- Adhérer au moins pour une saison et payer d'avance.
- Prendre part, dans la mesure de leur disponibilité, à l'organisation des distributions et des animations à la ferme.
- Elire au sein de l'AMAP un comité dont le rôle est d'assurer la communication et l'information, de rechercher d'autres consommateurs, de prendre les inscriptions et d'organiser les distributions, etc.....

Le producteur s'engage à :

- Travailler en toute transparence et proposer une diversité de produits de saison.
- Partager équitablement la récolte entre les abonnés et ne pas faire d'achat/revente en parallèle de l'AMAP.
- Abandonner l'usage des pesticides et engrais chimiques.

Saison	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014	2014 / 2015	2015 / 2016	2016 / 2017
Nbre de distributions	40	40	40	40	45	52	52
Nbre de Paniers	59	60	63	60	55,5	65,25	58
menthe	2 bouquets	4 bouquets	2 bouquets	1 bouquet	2 bouquets	2 bouquets	3 bouquets
cerises	10	19	18	17	25	14	10
griottes	1	7	1	2	3	2	1
groseille	1,5	2	3	5	2	6	10
cassis	un peu	un peu	un peu	1 poignée	1 poignée	200g	200g
prune	4,5	11	5	15,5	14	8	5
mirabelle	17	11	14	13	18	20	15
mirabelle sauvage	0	1	0,5	3	0	0	1
quetsche	12	24	4	10	2	7	8
raisin	2,5	8	5,5	6	8	18	13
poire	3	9,5	6	5,5	14,5	6	2
pomme	39	44	36	26,5	32,5	25,5	32
noix	2	6	4	2,5	7,5	5,4	6
châtaignes	nouveau 2014				1	3,6	1,2
Quantité en bouteilles distribuée par panier							
nectar de mirabelle	9	4	2	8	12	24	22
nectar de quetsche	6	8	10	0	0	0	6
nectar de cerise	5	8	16	10	8	0	0
jus de pomme	44	22	12	24	28	32	48
jus de poire	4	4	10	8	2	0	8
jus de raisin	nouveau 2013			10	24	48	24